



Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille"

Document de synthèse

Document d'objectifs



Structure opératrice :





Document d'objectifs

Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille"

Document de synthèse

Maître d'ouvrage : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM Gironde)

Structure opératrice :



En partenariat avec :



Auteurs :

Chargés de Mission : Marion Souriat, Benoit Duhazé

Chargée de secteur : Julie Walker

Illustrations :

Mustela lutreola (C. Maizeret)

Rypisilve et cours de l'Euille/

Queue de plan d'eau et végétation marécageuse (B.Duhazé)

2012

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200691

« VALLEE DE L'EUILLE »

DOCUMENT DE SYNTHESE

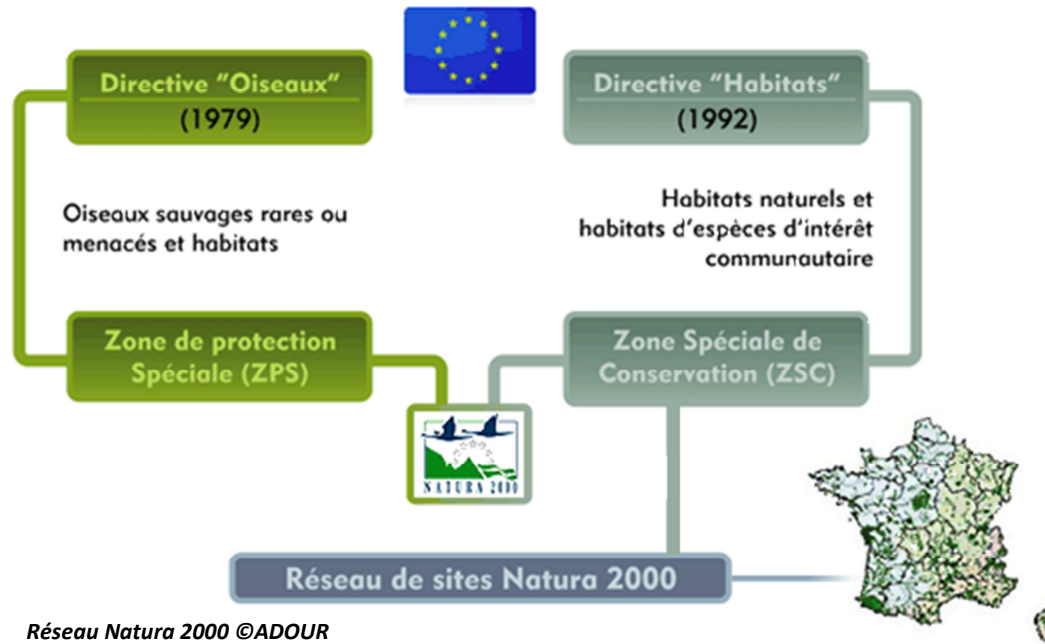
I. Natura 2000	1
1. Présentation générale	1
2. Désignation et gestion du site	2
3. Méthode de travail	3
II. Diagnostic de la Vallée de l'Euille	4
1. Présentation du site Natura 2000	4
1.1. Introduction	4
1.2. Données administratives	5
➤ Localisation et superficies	5
➤ Contexte foncier	6
➤ Contexte réglementaire et inventaires du patrimoine naturel	6
1.3. Caractéristiques générales du site	7
➤ Occupation du sol	7
➤ Contexte abiotique : Climat-Géologie-Pédologie-Topographie-Hydrologie	7
➤ Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	8
➤ Réseau hydrographique de l'Euille	8
2. Diagnostic écologique : Inventaire et description de l'existant	10
2.1. Grands types de milieux	10
2.2. Habitats d'intérêt communautaire	11
2.3. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II	12
2.1. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV	15
2.1. Localisation et définition des foyers de biodiversité (hotspots)	16
3. Diagnostic socio-économique : Inventaire et description des activités humaines et l'occupation des sols	17
3.1. Populations, logements et infrastructures	17
3.2. Urbanisme	18
3.3. Activités agricoles et sylvicoles	19

3.4.	Tourisme et activités de pleine nature	20
III.	Analyse fonctionnelle et hiérarchisation des enjeux	22
1.	Analyse fonctionnelle	22
1.1.	Relation habitats/espèces	22
1.2.	Synthèses des menaces sur le site	23
1.3.	Les indicateurs et protocoles de suivi	23
2.	Bilan sur l'analyse fonctionnelle en lien avec les activités socio-économiques	24
3.	Désignation et Hiérarchisation des enjeux de conservation	25
3.1.	Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire	25
3.2.	Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire	26
IV.	Objectifs de conservation et objectifs opérationnels	27
1.	Objectifs de conservation et objectifs opérationnels	27
2.	Objectifs transversaux	27
V.	Les mesures de gestion	29
1.	Les contrats Natura 2000	29
1.1.	Définition	29
1.2.	Contrats du Document d'Objectifs	29
2.	Les mesures agri-environnementales territoriales Natura 2000	30
2.1.	Définition	30
2.2.	MAEt du Document d'Objectifs	30
3.	La charte Natura 2000	31
4.	L'animation et les mesures hors contrat	31
4.1.	L'animation	31
4.2.	Les mesures hors contrat	31
➤	Formation, Sensibilisation et Communication	31
➤	Compléments d'Inventaires et Suivis	31

I. Natura 2000

1. Présentation générale

Afin de préserver les milieux naturels de l'Union européenne, deux directives ont créé le réseau Natura 2000 : la Directive Oiseaux de 2009 codifiant celle de 1979 et la Directive Habitat de 1992. Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés par les Etats membres et pour lesquels ils s'engagent à maintenir et restaurer les habitats et les espèces concernés dans un état de conservation favorable, selon des modalités propres à chacun d'eux (obligation de résultat).



La France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration d'un document appelé « Document d'Objectifs ou DOCOB » et de baser sa mise en œuvre sur le volontariat en privilégiant la voie contractuelle. Ce document définit ainsi les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Les sites Natura 2000 contiennent donc des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales dits « d'intérêt communautaire » estimés en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont dits prioritaires). La démarche Natura 2000 cherche à concilier leurs exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles et les particularités locales. Ainsi, la protection de la biodiversité dans ces espaces intègre aussi bien les intérêts de chacun que ceux de la collectivité.

La présence d'un site Natura 2000 n'interdit pas les activités mais un système d'évaluation des incidences permet de vérifier la compatibilité des projets et activités humaines avec les objectifs de conservation du site (Cf. article L414-4 du code de l'environnement). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site pourront être autorisés. Les modalités d'application se réfèrent à deux catégories d'activités :

- les activités faisant l'objet d'une autorisation au titre d'une autre réglementation et figurant sur la liste national ou préfectorale (arrêté du 24 mai 2011) : évaluation intégrée à la demande d'autorisation (ex : police de l'eau, ICPE),
- les activités ne relevant pas d'un régime d'autorisation et figurant sur la liste préfectorale (arrêté du 9 mars 2012) disponible sur le site de la DREAL : évaluation spécifique à Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 s'inscrit dans le principe général du développement durable et permet de répondre aux objectifs fixés par la Convention pour la Diversité Biologique. Il illustre le rôle central que jouent l'échelon local et l'engagement individuel dans la protection du patrimoine naturel.

2. Désignation et gestion du site

Natura 2000 regroupe 27 000 sites en Europe pour 96 millions d'hectares. En France, ce réseau concerne 1753 sites soit 6,9 millions d'hectares.

Le réseau Natura 2000 en Aquitaine est composé de 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux. Au total, l'Aquitaine représente près de 9% des quelque 1753 sites français.

Le département de la Gironde a la spécificité d'avoir de nombreux réseaux hydrographiques désignés Natura 2000 du fait de la représentation des forêts alluviales et des dernières populations françaises de Vison d'Europe. C'est le cas de la Vallée de l'Euille.

Nom officiel du site Natura 2000 : **Vallée de l'Euille**

Date de transmission de la ZSC (SIC/pSIC) : **avril 2002**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » **92/43/CEE**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR7200691**

Localisation du site Natura 2000 : **Aquitaine, département de la Gironde**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » **92/43/CEE : 100 hectares – Périmètre validé : 331 ha**

Altitude : **6-50 mètres**

Région hydrographique : **Atlantique**

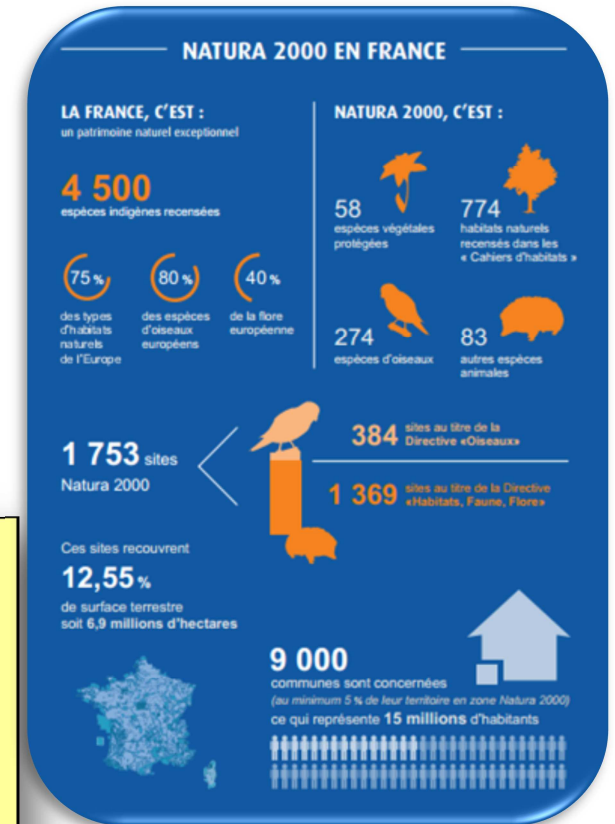
Préfet coordinateur : **de Gironde**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Madame la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Langon**

Structure porteuse : **État**

Opérateur : **Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine**

Prestataires techniques : **FDAAPMA de Gironde, GREGE**



Grand Rhinolophe ©M.Paillet



3. Méthode de travail

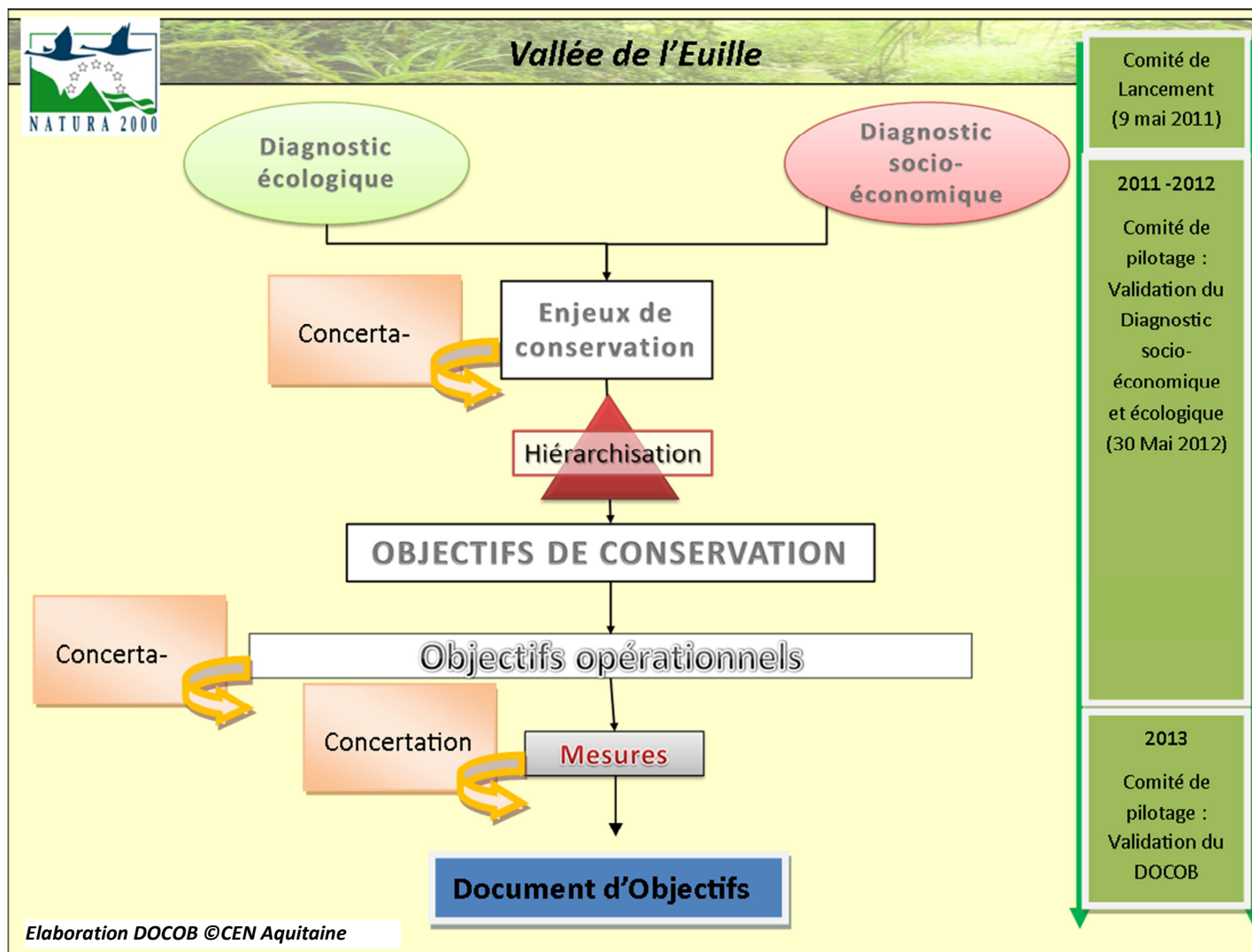
La méthodologie d'élaboration du document d'objectif s'est appuyée sur le « Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 » (ATEN, 1998) et sur le cahier des charges de la DREAL Aquitaine.

L'élaboration du DOCOB a débuté par un comité de lancement. Le comité de pilotage présidé par le préfet de la Gironde ou son représentant valide les étapes clés de la démarche.

La phase de diagnostic (écologique et socio-économique) a été conduite en deux temps : lors d'un diagnostic préalable et lors de la première année de réalisation du DOCOB. Elle avait pour but de cibler les enjeux du site et de délimiter un périmètre cohérent.

A partir de ces enjeux, des objectifs de conservation et des objectifs opérationnels ont été déclinés. Leurs hiérarchisations permettent de définir les priorités d'application des mesures. Ces dernières sont consignées dans le document opérationnel sous la forme de Contrat Natura 2000 et Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), et dans la Charte Natura 2000.

Les échanges avec les partenaires techniques (Fédération de chasse, de pêche, associations de pêche, piégeurs, etc.) et la population locale ont permis d'appréhender la réalité du territoire et de respecter les attentes de la population vis-à-vis de cette démarche. L'effort a été porté sur la mise en œuvre d'une démarche concertée avec la réalisation de 7 groupes de travail.



II. Diagnostic de la Vallée de l'Euille

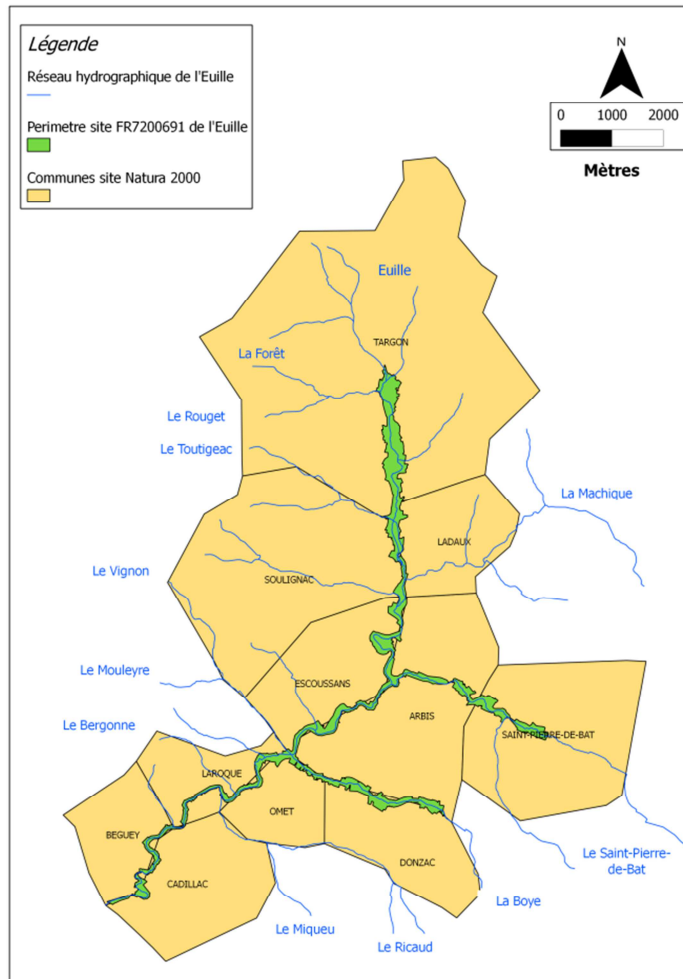
1. Présentation du site Natura 2000

1.1. Introduction

La Vallée de l'Euille, du fait de la présence du Vison d'Europe et d'habitats naturels remarquables, a été proposée à l'inscription au réseau Natura 2000 en 2002. Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille se situe en région Aquitaine, dans la partie sud-est du département de la Gironde.



Site Natura 2000 ©CEN
Aquitaine



Il appartient à la région naturelle dite de l'Entre-Deux-Mers qui est bordé au sud par le Bazadais, à l'ouest par le Bordelais, au nord par le Fronsadais, le Libournais et le Castillonnais, et enfin à l'est par le prolongement du Périgord.

La superficie totale du bassin versant de l'Euille recouvre 104.5 km². Le réseau hydrographique principal représente 21 km et 96 km avec les affluents. Le bassin versant de l'Euille est à cheval sur 19 communes.

La densité de la population sur le bassin versant est de 115.2 habitants/km². La moyenne en Gironde est de 129 habitants/km². Les pavillons s'organisent en hameau en continuité des centres bourg avec un étalement de plus en plus conséquent. A l'extérieur des villages, l'habitat reste diffus et peu structuré.

Le bassin versant est essentiellement tourné vers la viticulture. Les prairies sont localisées sur l'amont du site et témoignent d'une agriculture encore présente.

Le site Natura 2000 est un cours d'eau forestier encaissé dans une vallée viticole. L'exploitation du calcaire, a sculpté le paysage en formant un réseau de carrières utilisées aujourd'hui comme gîte par les chauves-souris.

1.2. Données administratives

➤ Localisation et superficies

Le linéaire de l'Euille s'étend de la ville de Targon jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive droite, au niveau de la commune de Cadillac. Le site s'étire du nord vers le sud sur un linéaire d'environ 25 km répartis de la façon suivante : 18 km de rivière de l'Euille, 3.7 km de ruisseau le Saint-Pierre-de-Bat et 3.3 km de ruisseau de la Boye.

Données administratives	Quantitatif	Qualitatif	Enjeu Natura 2000
Région	1	Aquitaine	Mise en cohérence du réseau de site Natura 2000.
Département	1	Gironde	Mise en cohérence du réseau de site Natura 2000.
Pays	2	Cœur Entre-Deux-Mers et du Haut-Entre-Deux-Mers	Compréhension d'une entité géographique, culturelle, historique, économique et sociale.
SCOT	1	Sud-Gironde	Syndicat Mixte des pays des Haut Entre-Deux-Mers. 12 communautés de communes, 189 communes
Cantons	2	Targon et Cadillac	Compréhension des compétences et des responsabilités
Bassin versant	104.5 km ² 19 communes	Arbis, Béguey, Cadillac, Cantois, Cardan, Donzac, Escoussans, Gornac, Ladaux, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Montignac, Rions, Mourens, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon	Analyse globale à échelle plus grande que celle du site Natura 2000. Diagnostic impliquant la compréhension du contexte général
Communauté de communes	4	Targonnois, Des Coteaux de Garonne, Pays de Sauveterre de Guyenne et du Vallon de l'Artolie	Compréhension des compétences et des responsabilités pour la réalisation de projets communs
Communes	11	Targon, Ladaux, Soullignac, Escoussans, Arbis, Saint-Pierre-de-Bat, Laroque, Omet, Donzac, Béguey et Cadillac	Les élus, membres du comité de pilotage, rendent compte de la validité du diagnostic et de la faisabilité des mesures. Personnes ressources du diagnostic.
Site Natura 2000	331 ha	18 km de rivière de l'Euille, 3.7 km de ruisseau le Saint-Pierre-de-Bat et 3.3 km de ruisseau de la Boye	Périmètre du site Natura 2000 prenant en compte les habitats, les espèces et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et les limites cadastrales.

La prise en compte des données administratives dans le DOCOB a permis de comprendre le contexte général, d'appréhender les compétences et les responsabilités de chaque entité et de cibler les personnes ressources pour le diagnostic. La désignation du périmètre est l'aboutissement d'un travail de terrain et d'une analyse cadastrale soumise à validation par les membres du comité de pilotage.

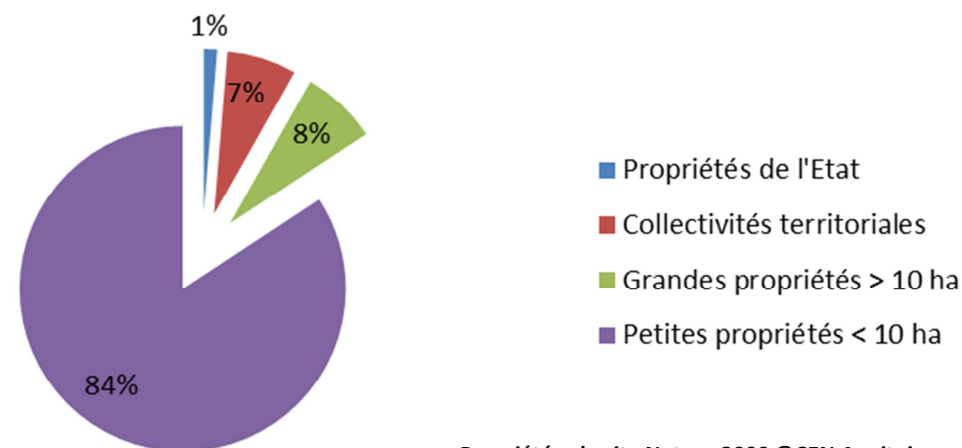
➤ **Contexte foncier**

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Euille » est en majorité composé de terrains privés à vocation forestière et agricole. L'Euille et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges et le lit appartiennent aux riverains.

La majorité du site est composé de nombreuses propriétés de petites surfaces (inférieure à 10 hectares). Deux propriétaires privés ont de grandes propriétés (supérieure à 10 hectares. Il sera possible de mettre en œuvre des actions de gestion sur de grandes surfaces (meilleure efficacité, réflexion sur la continuité écologique).

Les propriétés publiques sont minoritaires. Les propriétés de l'Etat regroupent le Ministère de la culture et les hôpitaux. Les collectivités territoriales rassemblent le territoire des communes, du syndicat du Lac de Laromet (SITA), du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Oeuille (SIABVO), et des syndicats des eaux et assainissement.

Répartition des surfaces entre les différents types de propriétés du site



Propriétés du site Natura 2000 ©CEN Aquitaine

➤ **Contexte réglementaire et inventaires du patrimoine naturel**

Données administratives	Quantitatif	Qualitatif	Enjeu Natura 2000
ZNIEFF de type I	3	Station botanique d'Archambaut, Station botanique de Gonin, Vallée et coteau de la Boye	Apport de connaissances sur la valeur écologique du secteur
ZNIEFF de type 2	1	Vallées et coteaux de l'Euille et ses affluents	Valorisation de grands ensembles écologiques à fort potentiel et intérêt remarquable
Site Natura 2000	1	FR7200700 La Garonne	Assurer la mise en cohérence des mesures et des périmètres du site Natura 2000 afin d'élaborer une logique de trame verte et bleue
Sites inscrits	1	Château de Benauges et ses abords	Valorisation du patrimoine bâti

1.3. Caractéristiques générales du site

➤ Occupation du sol

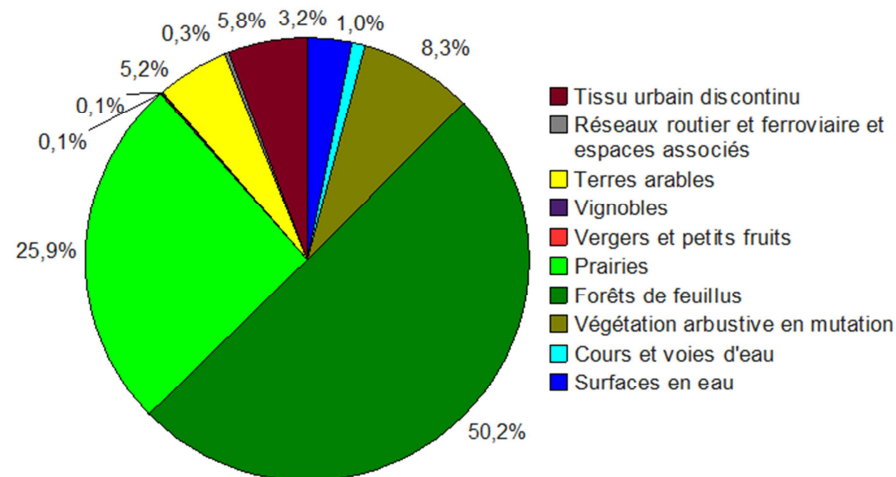
Le périmètre Natura 2000 de la Vallée de l'Euille est principalement forestier et dans une moindre mesure agricole.

Les milieux forestiers, regroupant différents types de boisements et les espaces en voie d'enfrichement (végétations arbustives en mutation), représentent l'occupation du sol majoritaire puisque 58.5% du périmètre est concerné. L'analyse diachronique du territoire, faite de 1967 à 2009, montre une évolution positive des surfaces forestières du fait de l'abandon de la pratique de l'élevage. Les prairies naturelles s'embroussaillent.

Les surfaces à vocation agricole représentent 31.5% du périmètre. La majeure partie correspond à des prairies (26%). L'analyse diachronique du territoire atteste d'un maintien de ces surfaces mais avec une reconversion du territoire : les cultures et prairies laissent la place à la vigne.

Les territoires artificialisés représentent une part de 8.5%. Les surfaces en eau ne représentent qu'une part négligeable (4.2%). Selon l'analyse diachronique, les surfaces en eau ont augmenté depuis les années 80 avec la création du Lac de Laromet et de nombreuses retenues collinaires.

Les surfaces en eau ont augmenté depuis les années 80 avec la création du Lac de Laromet et de nombreuses retenues collinaires.



Occupation du sol ©CEN Aquitaine

➤ Contexte abiotique : Climat-Géologie-Pédologie-Topographie-Hydrologie

Données abiotiques générales	Qualitatif	Source des données
Climat	Région biogéographique eurosibérienne, domaine atlantique. Faibles amplitudes thermiques, humidité et précipitations importantes, vents principalement d'ouest venant de l'océan, très fort ensoleillement. Absence de sécheresse estivale.	Météo France
Géologie	Bassin sédimentaire de la plaine alluviale de la Garonne. Formations du tertiaire-quaternaire à dominance de calcaire et recouvert d'argiles alluvionnaires, sables et graviers	BRGM
Pédologie	Sol à base d'alluvions de la Garonne et de sables des Landes	BRGM
Topographie	Variation d'altitude de 6 à 50 mètres. Cours d'eau peu pentu de 1 à 5%.	BRGM
Hydrologie	Bassin versant de la Garonne. Régime pluvial avec un maximum de débit l'hiver lors des fortes précipitations. En lien avec le substrat calcaire, présence de nombreuses sources et d'une rivière souterraines. Cours fortement modifié avec la présence de nombreux aménagements hydrauliques (Lac de Laromet : chute de 5 mètres).	AEAG

➤ **Gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

<i>Données administratives</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>	<i>Enjeu Natura 2000</i>
PGE (Plan Gestion Etiages)	1	En cours de révision	Respect des débits d'étiages.
SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et Gestion des eaux)	1	Bassin Adour Garonne	Il fixe les aménagements et les dispositions fondamentales (PDM : Programme De Mesure, 2010) pour prévenir l'altération de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Axe à grands migrateurs amphihalins
SAGE (Schéma d'aménagement gestion des eaux)	2	Nappes profondes de Gironde et Vallée de la Garonne	Le premier a pour objectif la protection qualitative et quantitative des ressources en eau. Le second détaille la gestion raisonnée du risque d'inondation avec la restauration des fonctionnalités environnementales du corridor fluvial, la gestion des étiages et l'amélioration de la qualité de l'eau.
PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles de la Gironde)	1		Référence technique des Fédérations de pêche. Il fixe les modalités de gestion adéquates, afin de retrouver à plus ou moins long terme des secteurs fonctionnels sur lesquels on retrouve des populations piscicoles conformes et équilibrées.
PLAGEPOMI (PLAN de GEstion pour les POissons Migrateurs)	1		Maintien et accroissement des populations de migrateurs

➤ **Réseau hydrographique de l'Euille**

L'Euille étant un cours d'eau forestier de 2nd catégorie piscicole et de qualité d'eau médiocre, l'enjeu du DOCOB sera de restaurer l'état de qualité d'eau et le potentiel d'accueil pour les espèces. Certains dysfonctionnements (pollutions, entretiens inappropriés et absence de gestion hydraulique) ont été ciblés dans le diagnostic. La réduction de ces causes sera intégrée dans les actions de gestion.

<i>Données générales cours d'eau</i>	<i>Qualitatif</i>	<i>Enjeu Natura 2000</i>	<i>Source des données</i>
Réglementation	Non domanial de 2nd catégorie piscicole. En cours de classement en liste 1 sur la totalité du cours et en liste 2 en aval du Moulin Neuf Moulin de la Fabrique = Ouvrage prioritaire du PGA (plan de Gestion Anguille) Axe à grands migrateurs amphihalins	Enjeu relatif à la gestion du cours d'eau : cours d'eau appartenant à des propriétaires privés responsables de la gestion et l'entretien. Enjeu continuité écologique pour les poissons migrateurs	Article L.432.6 du code de l'environnement Article du L.214.17 du code de l'environnement COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs)

Dimension	18km et 70 km avec les affluents. Cours d'eau forestier en vallée agricole	Bassin versant de grande taille.	CEN aquitaine
Qualité d'eau	Analyses physico-chimiques : état médiocre en amélioration : pollutions d'origines urbaines et agricoles. Eaux mal oxygénées saturées en matières organiques Indice poisson rivière : espèces courantes et tolérantes à la dégradation du milieu donc témoignant d'une qualité d'eau de médiocre à mauvaise. Identification d'un problème de colmatage du lit, manque d'oxygène dissout, concentration du poisson en aval des ouvrages et présence d'espèces nuisibles exotiques.	Restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et le potentiel d'accueil des espèces. Indicateur de l'impact moyen des activités sur le réseau hydrographique. Menaces liées aux pollutions, à la configuration du cours d'eau : (nombreux ouvrages) et aux espèces exotiques.	Agence de l'eau Fédération des AAPPMA de Gironde CEN aquitaine
Sources de pollutions	Problème d'assainissements des chais (lessivage des produits viticoles et vinicoles) Rénovation en cours des systèmes d'assainissement collectif et individuel (SPANC) : problèmes persistants des assainissements individuels, rénovation de la STEP de Targon, création d'une nouvelle STEP à Cadillac et à Béguey. Décharges sauvages sur le site.	Menaces localisées sur le site pour la qualité des milieux et le potentiel d'accueil des espèces. Réduire les pollutions identifiées.	Conseil général de Gironde (Base ICPE) BASOL (Base SOL) CEN aquitaine
Gestion hydraulique	11 ouvrages hydrauliques -gestion faite par les propriétaires privés. L'ouvrage du lac de Laromet est entretenu par le SITA (<i>Cf. Entretien</i>) Problème du mauvais état de ces ouvrages Problème de prélèvements illégaux dans le cours d'eau	Prise en compte des aménagements et de leur gestion pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Problématique évoquée par la population locale : absence d'entretien des ouvrages hydraulique et du cours d'eau.	CEN aquitaine Fédération des AAPPMA de Gironde Population locale
Entretien des ouvrages et du cours d'eau	Deux syndicats : SITA (Syndicat du Lac de Laromet) et le SIABVO (Syndicat d'aménagement du bassin versant de l'Oeuille) SITA : entretien et aménagement du Lac (compétence sur le domaine appartenant au syndicat) SIABVO : entretien courant des berges de l'Euille (sous-traitance à des entreprises) en amont du Lac de Laromet uniquement. En dehors de ces deux zones et en complément : entretien par les propriétaires privés. Rôles des associations locales de chasse et de pêche pour l'entretien des abords des cours d'eau. Les ouvrages de types ponts sont entretenus par les communes, le Conseil Général et le Département.	Prise en compte des aménagements et de leur gestion pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques et la gestion du risque de collision routière pour le Vison et la Loutre d'Europe. Problématique évoquée par la population locale : peu d'entretien du cours d'eau, ce qui engendre des problèmes de dégradation des rives et des inondations. Un entretien inadapté (matériel, date d'intervention) peut devenir une menace pour les zones de gîte du Vison d'Europe.	GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude en Gestion de l'Environnement), CG Gironde, CEN aquitaine Population locale

2. Diagnostic écologique : Inventaire et description de l'existant

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille a été désigné pour la présence du Vison d'Europe et de l'habitat naturel remarquable de forêts alluviales dont la conservation est jugée prioritaire par la Directive « Habitats ». Suite aux inventaires réalisés, le site Natura 2000 abrite 3 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire. Globalement, le site est dans un état de conservation moyen. Malgré le bon potentiel d'accueil du site, la population de Vison d'Europe est considérée dans un état critique. Le réseau de carrières sur le site a un fort potentiel écologique, l'enjeu chiroptère y est très important.

2.1. Grands types de milieux

<i>Grands milieux</i>	<i>% de recouvrement du site</i>	<i>Etat de conservation</i>	<i>Principaux habitats d'IC concernés</i>	<i>Principales espèces d'IC concernées</i>	<i>Principales menaces en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines</i>	<i>Source des données</i>
Les boisements alluviaux	32.81%	Moyen	Forêts alluviales (91E0*)	Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Barbastelle d'Europe	Pollutions et prélèvements d'eaux illégaux, Dépôts sauvages, Augmentation des surfaces artificialisées, Défrichement	CEN Aquitaine
Les chênaies-charmaies	12.32%	-	-	Barbastelle d'Europe	Défrichement	CEN Aquitaine
Les plantations (peupleraies)	3.64%	-	-	Vison d'Europe, Loutre d'Europe	-	CEN Aquitaine
Les prairies et fourrés humides	32.62%	Mauvais à Moyen	Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) Prairies maigres de fauches (6510)	Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Azuré du Serpolet	Mise en culture et plantations, Déprise agricole, Pollutions et prélèvements d'eaux illégaux, Dépôts sauvages, Augmentation des surfaces artificialisées, Amendements et phytosanitaires,	CEN Aquitaine
Les cultures	2.83%	-	-	-	-	CEN Aquitaine
Les milieux aquatiques	4.23%	-	-	Lamproie de Planer	Pollutions, prélèvements d'eaux illégaux, seuils et retenues	CEN Aquitaine
Les milieux anthropisés	8.23%	-	-	-	-	CEN Aquitaine

2.2. Habitats d'intérêt communautaire

Grands habitats	Habitats naturels d'IC	Code Natura 2000	Surface recouverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Menaces sur le site	Source des données
Forêts alluviales	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0 * (prioritaire)	64.18 ha 24% du site	Rôle essentiel dans l'épuration des eaux, stabilité des berges, corridors écologiques et fort potentiel d'accueil de la faune protégée	Moyen	Pollutions et prélèvements d'eaux illégaux, Dépôts sauvages, Augmentation des surfaces artificialisées, Défrichement	CEN Aquitaine
Fourrés humides	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430	6.42 ha 2.4% du site	Fort potentiel d'accueil de la faune protégée, zones refuges, forte diversité floristique	Mauvais à Moyen	Pollutions et prélèvements d'eaux illégaux, Dépôts sauvages, Augmentation des surfaces artificialisées	CEN Aquitaine
Prairies	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	31.52 ha 17.7% du site	Ressources herbagères pour les herbivores, habitat d'espèce flore et faune	Moyen	Mise en culture et plantations, Déprise agricole, Amendements et phytosanitaires	CEN Aquitaine



a) Forêt alluviale, b) Prairie de fauche et c) Fourré humide © B. Duhazé

2.3. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II



Le **Vison** et la **Loutre d'Europe** sont des mustélidés semi-aquatiques nocturnes. Ils se cantonnent aux habitats situés au plus près des milieux aquatiques. Ce sont des prédateurs opportunistes et généralistes. Les habitats d'espèces sont bien représentés sur le site avec un état de conservation de moyen à bon. Le risque principal pour ces deux espèces reste donc sur le site : la collision routière. Compte-tenu du risque de disparition et de l'état critique notamment du Vison d'Europe, ces deux espèces bénéficient de Plans Nationaux d'Actions.



Le **Petit Rhinolophe** et le **Grand Rhinolophe** sont des chauves-souris. Les chauves-souris sont de petits mammifères à l'écologie complexe. Elles se caractérisent par l'utilisation de différents territoires et gîtes selon la période de l'année. Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens. Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Le **Minioptère de Schreibers** fait partie des rares espèces strictement cavernicoles. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été. En dépit de ces mouvements, l'espèce peut être considérée comme sédentaire. L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus (essaims).



Le **Vespertilion à oreilles échancrées** est une chauve-souris de taille moyenne. L'oreille possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Cette espèce n'est active que du printemps à la fin de l'automne. En période hivernale, elle est essentiellement cavernicole. Elle est grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Ses terrains de chasse sont diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie.

Le Vespertilion de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. Les oreilles sont caractéristiques : très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Il entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce semble relativement sédentaire. Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément dans des fissures des parois. La superficie du territoire de chasse (forêts et habitats humides) est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage.



Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. Il entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 km. Cette distance est à moduler en fonction de la disponibilité en milieux adéquats et de leurs densités en proies. Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte.) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Sa face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. Les jeunes, un par femelle et par an, naissent généralement dans la seconde décennie de Juin. L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale. Elle est spécialisée quant aux habitats fréquentés, elle est liée aux milieux forestiers. Ses exigences et une faible adaptabilité face aux modifications de son environnement la rendent vulnérable. Les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement, les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois).



La Lamproie de Planer est un poisson dont le corps ressemble à celui d'une anguille. Elle vit exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves, nommées ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 6 ans). En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues).

Nom des espèces d'IC	Nom commun	Code Natur a 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat d'espèce	Etat de conservation	Menaces sur le site	Source des données
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	1356 *	En voie de disparition, dernières données sur le site en 1993 sur les communes de Omet et Escoussans	Population non estimée, pas de campagne de piégeage depuis. Site à fort potentiel d'accueil : l'habitat d'espèce recouvre 72.5 % du site Natura 2000 et grand linéaire.	Très Mauvais	Collision routière, Dégradation des habitats d'espèce, Compétition avec le Vison d'Amérique	GREGE, CEN Aquitaine
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	En voie de recolonisation, Traces à Cadillac et Omet	Population non estimée, site à bon potentiel d'accueil avec un grand linéaire	Moyen	Collision routière, Dégradation des habitats d'espèces, Pollutions	GREGE, CEN Aquitaine
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	Population estimée à 50-100 individus en hivers et à >10 en transit printanier	Carrières de la Vallée de la Boye, Champignonnière d'Omet. Bon potentiel d'accueil du gîte.	A étudiant	Dérangement, Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	Population estimée à 50-100 individus en hivers, à >10 en transit printanier et à 10-50 en transit automnal	Carrières de la Vallée de la Boye, Champignonnière d'Omet. Bon potentiel d'accueil du gîte.	A étudiant	Dérangement, Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	Population estimée à 10-50 individus en hivers, à 50-100 en transit printanier et à 10-50 en transit automnal	Carrières de la Vallée de la Boye, Champignonnière d'Omet. Bon potentiel d'accueil du gîte.	A étudiant	Dérangement, Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine

<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertillon à oreilles échancrées	1321	Population estimée à 10-20 individus en hivers	Carrières de la Vallée de la Boye, Champignonnière d'Omet. Bon potentiel d'accueil du gîte.	A étudiant	Dérangement, Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine
<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertillon de Bechstein	1323	Population estimée à >10 individus en hivers	Carrières de la Vallée de la Boye, Champignonnière d'Omet. Bon potentiel d'accueil du gîte.	A étudiant	Dérangement, Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	Population estimée à 10-50 individus en hivers, à 100-300 en transit printanier et à 10-50 en transit automnal	Carrières de la Vallée de la Boye, Champignonnière d'Omet. Bon potentiel d'accueil du gîte.	A étudiant	Dérangement, Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	Population estimée à >10 en transit automnal	Carrières de la Vallée de la Boye, Champignonnière d'Omet. Bon potentiel d'accueil du gîte.	A étudiant	Dérangement, Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	2 stations localisées sur la commune d'Arbis et d'Escoussans	Danger évalué avec la médiocre qualité d'eau	Moyen	Pollutions, Recalibrage et dérivation du cours d'eau	Fédération des AAPPMA 33

2.1. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV

L'Azuré du Serpolet est un papillon de jour. Il est lié aux milieux herbacés de type prairies et pelouses. Le cycle biologique de l'espèce est complexe, il est dépendant de la présence sur un même site d'une plante hôte (famille des Lamiaceae) et d'une fourmi hôte du genre *Myrmica*. En France, l'Azuré du Serpolet peut être présent dans tous les départements jusqu'à 2 400 m d'altitude, ainsi qu'en Corse.



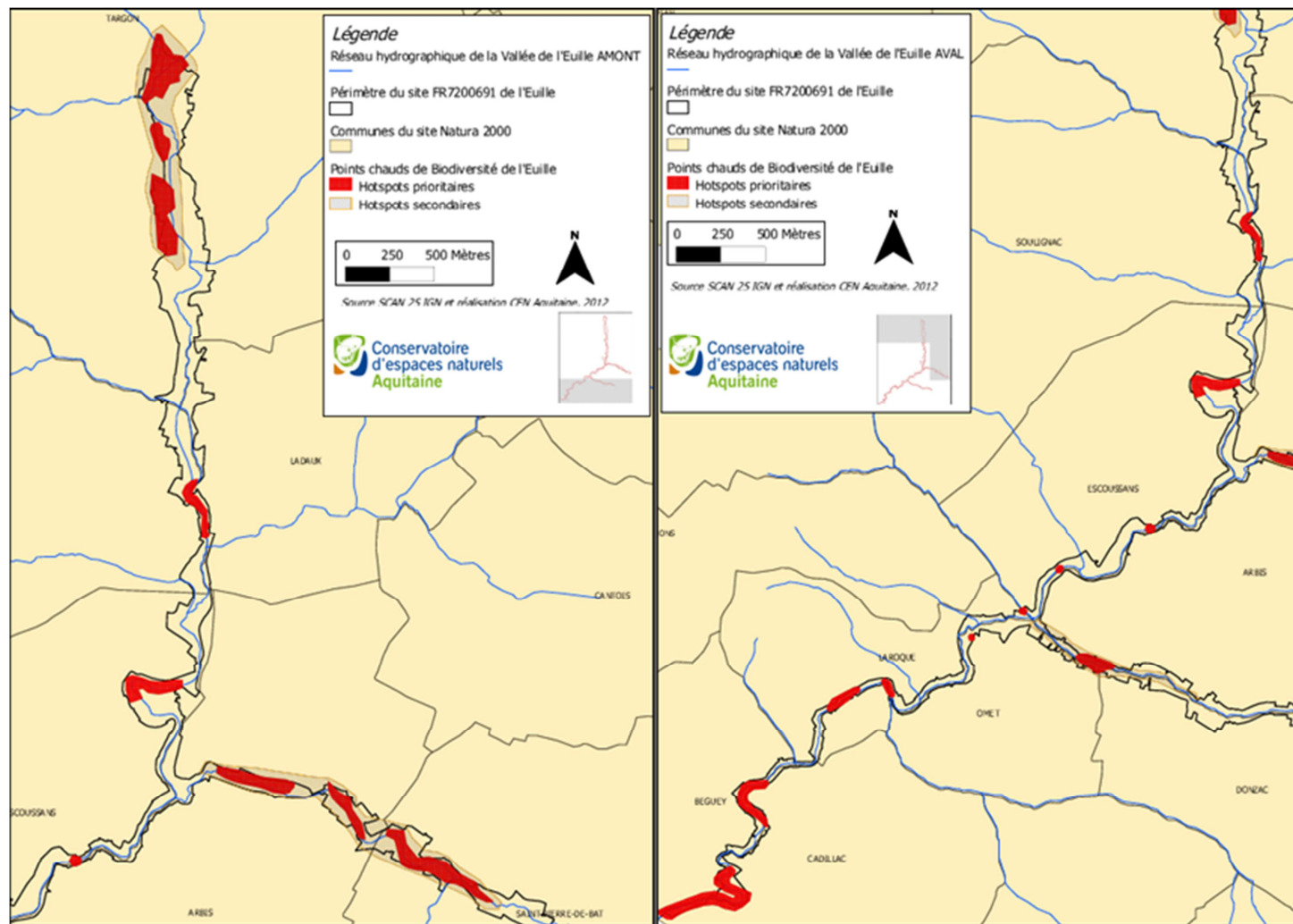
2.1. Localisation et définition des foyers de biodiversité (hotspots)

Les foyers de biodiversité ou hotspots peuvent être définis comme des **espaces particulièrement riches du point de vue biologique et écologique**, du fait de la présence

- d'espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux niveaux d'importance de foyer de biodiversité ont été définis. Les zones où sont localisées les espèces et habitats d'intérêt communautaire ont systématiquement été identifiées comme hotspots prioritaires.

Dans les zones à grande concentration d'hotspots prioritaires, les habitats d'espèces qui relient ces zones ont été classés en hotspots secondaires. Cette seconde délimitation regroupe des zones de potentiels échanges, d'interactions et de circulation des espèces.



Sur le site Natura 2000, les foyers de biodiversité sont présents de manière dispersée sur l'ensemble du cours d'eau. L'amont a été désigné pour la présence de grandes surfaces d'habitats remarquables. La confluence a été désignée grâce à la présence de la Loutre d'Europe. Enfin, la Vallée de la Boye a un très fort potentiel grâce à la présence d'un réseau de carrières et d'habitats d'espèce qui peuvent être à la fois des territoires de chasse pour les chauves-souris et des couloirs de circulation pour les mammifères semi-aquatiques.

3. Diagnostic socio-économique : Inventaire et description des activités humaines et l'occupation des sols

Le bassin versant est essentiellement tourné vers la viticulture, cette activité agricole façonne le territoire. Elle s'affirme par sa superficie agricole utilisée et par le nombre d'exploitations agricoles. Enfin, c'est une activité qui favorise le développement socio-économique des communes du Bassin Versant de l'Euille.

La densité de population du bassin versant (104.5 hab/km²) est proche de la moyenne départementale (143 hab/km²).

La vallée de l'Euille se développe sur le plan touristique avec la présence du lac de Laromet, du club de moto cross et des carrières karstiques utilisées pour la spéléologie. Des chemins de randonnées sont en cours de réhabilitation pour la pratique de cette activité.

3.1. Populations, logements et infrastructures

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification	Source des données	
Population	Habitants du bassin versant	+9% de 1999 à 2008	Augmentation croissante du nombre de personnes de manière homogène sur toutes les communes. Rayonnement du bassin d'emploi de Bordeaux, Langon et sous la dynamique du canton de Cadillac. Développement des infrastructures routières. Effets négatifs : Morcellement des territoires et augmentation des surfaces artificialisées, augmentation des besoins en eau, risque d'augmentation des pollutions dont les dépôts sauvages. Effets positifs : Développement socio-économique et culturel.	INSEE 2008
	Densité de population du bassin versant	115.2 hab/km ² contre 123 hab/km ² en Gironde	Compréhension de la répartition de la population sur le bassin versant en lien avec les activités et les services. Effets négatifs : Pression de la population sur le territoire : problème de dérangement, fréquentation, et forte circulation routière.	INSEE 2008
	Catégories socio-professionnelles	59% de la population sont des travailleurs 12% sont des retraités 8.15% sont des chômeurs	Principalement des activités liées à la viticulture. Activités liées à l'hôpital de Cadillac et du centre commercial de Béguey/Cadillac Vieillesse de la population s'explique par la présence d'une déprise agricole. Effets négatifs : Développement d'activités industrielles polluantes. Risques de dégradation de la qualité des eaux par les pratiques viticoles (ex : phytosanitaires) et les activités commerciales. Effets positifs : Entretien et connaissance des milieux par les viticulteurs.	INSEE 2008
Logements	Propriétés	88.5% sont	Majorité des résidences principales - peu de locations - présence de logements vacants	INSEE


	propriétaires	<p><i>Effets positifs</i> : Population active qui vie sur le territoire : impact positif pour l'économie locale et attachement au territoire.</p> <p><i>Effets négatifs</i> : Peu de tourisme, peu de disponibilité à la location pour les populations à faibles revenus.</p>	2008
Infrastructures	Routières	<p>Tissu dense dont la RD11 est très fréquentée (relie Targon à Cadillac)</p> <p>Evaluation des risques de collisions routières pour le Vison et la Loutre d'Europe.</p> <p><i>Effets positifs</i> : Territoire bien desservi et accessible facilement et rapidement, ce qui favorise son développement socio-économique et culturel.</p> <p><i>Effets négatifs</i> : Forte fréquentation des axes Targon/Cadillac et sur le bord de la Garonne, cela constitue un très fort danger pour le Vison et la Loutre car on a une coupure des axes de circulation des espèces et une fragmentation des territoires.</p>	CG Gironde

3.2. Urbanisme

Le réseau Natura 2000 a été pris en compte dans l'ensemble des documents d'urbanisme du secteur. Aucun projet ne remet en question, pour le moment, l'état de conservation des habitats et les espèces à enjeu sur le site.

	Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification
Urbanisme	SCOT Schéma de Cohérence territoriale	1 : SCOT Sud Gironde	En cours de réalisation. Détermination d'un projet de territoire avec mise en cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles
	PLU Plan local d'urbanisme	2 PLU : Communes de Cadillac et targon	Evaluation des risques potentiels des projets sur les milieux et les potentiels d'accueil des espèces. <i>Effets positifs</i> : Zonage du site Natura 2000 classée en N (naturelle) ou A (agricole). Aucun aménagement ou construction n'est envisageable.
	Cartes communales	6 : communes de Laroque, Escoussans, Soullignac, Omet, Ladaux et Donzac (en cours)	Evaluation des risques potentiels des activités sur les milieux et les potentiels d'accueil des espèces. Projet d'aménagement du Lac de Laromet : en dehors du site Natura 2000. Entretien de PDIPR qui nécessite une étude d'incidence. <i>Effets positifs</i> : Zonage du site Natura 2000 correspond à des zones classées comme inconstructibles, du fait des risques d'inondations. Aucun aménagement ou construction n'est envisageable.
	Autre	1 POS: Commune de Béguéy 2 communes : Arbis et Saint-Pierre-de-Bat soumis à la RNU	Zonage du site Natura 2000 correspond à des zones classées comme inconstructibles, du fait des risques d'inondations. Aucun aménagement ou construction n'est envisageable.

3.3. Activités agricoles et sylvicoles

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification	Source des données		
Agriculture	SAU bassin versant	9502 hectares soit 65% du bassin versant dont 90% est de l'activité viticole	<p>Bassin versant viticole. Elevage peu présent et les prairies sont localisées sur les têtes de bassin versant. (Maximum sur la commune de Gornac).</p> <p>Effets négatifs : Ces activités ont besoin de traitements phytosanitaires (risque de contamination des eaux) et nécessitent un traitement des effluents. Problème de pollution du cours d'eau. Disparition des prairies</p> <p>Effets positifs : Développement socio-économique et maintien du secteur viticole. Valorisation du patrimoine par la vente des produits, dégustations..</p>	RGA 2000	
	Tendance évolutive du bassin versant	Chute de 4.2% des surfaces agricoles de 1988 à 2000	<p>Déprise agricole moyenne. Au sein des surfaces agricoles : il y a eu une mutation avec le remplacement des surfaces de prairies naturelles et de terres labourables par les vignes</p> <p>Effets négatifs : Disparition des prairies naturelles, centralisation des revenus sur une seule activité.</p> <p>Effets positifs : Développement socio-économique</p>	RGA 2000	
	SAU site Natura 2000	79 ha soit 31.5% de la surface du site	<p>La proportion de prairies naturelle sur le site est majoritaire avec 26%.</p> <p>Effets positifs : maintien des prairies naturelles dont un habitat d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.</p>	RGA 2000	
Sylviculture	Représentation	20% du bassin versant 58.5% du site	<p>Bassin versant peu forestier. La préservation des forêts en fond de vallon dont les forêts alluviales sera importante pour ce site.</p> <p>Effets positifs : Surfaces préservées de l'urbanisation et de l'activité agricole, dont un habitat d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>Effets négatifs : Propriétés non couvertes par les documents de gestion</p>	 <p><i>Euille ©A.Comas</i></p>	INSEE, 2000
	Documents de Gestion Durable	Documents potentiellement présents mais non communicables (données confidentielles)	<p>PSG (Plan Simple de Gestion), CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et RTG (Règlement Type de Gestion). Ces documents garantissent des gestions durables sur le territoire en concertation avec le CRPF.</p> <p>Effets positifs : Réflexion menée pour une gestion appropriée et durable des surfaces de forêts.</p> <p>Effets négatifs : Peu de surface gérée.</p>	CRPF	

3.4. Tourisme et activités de pleine nature

Activités humaines et/ou occupation du sol		Quantification	Qualification	Source des données
Tourisme	Monuments	Château de Benauges	Site inscrit ouvert au public Effets positifs : Développement culturel et valorisation du bâti.	Population
		Vestiges	Villa Galo-romaine de Loupiac, bourgs fortifiés (ex : Cadillac) Effets positifs : Développement culturel.	Population
	Productions	Mets gastronomiques	Vignobles (Loupiac, Côtes de Bordeaux, Cadillac, etc.) Effets positifs : Développement socio-économique et valorisation du territoire.	Population
	Base de loisir	Lac de Laromet	Lieu d'activité : pêche, randonnées, jeux. Développement d'un projet d'accrobranche. Effets positifs : Développement culturel, et socio-économique. Valorisation du territoire et attrait touristique Effets négatifs : Dérangement d'espèces, problèmes liés à l'ouvrage de retenue d'eau : pollution des eaux, envasement du lit et coupure de la continuité écologique	Population
Loisirs	Randonnées	Randonneurs privés autonomes	Réaménagements de PDIPR sur les bords du réseau hydrographique. Effets positifs : Contact avec la nature et sensibilisation avec un environnement à fort enjeu. Effets négatifs : Dérangement d'espèces.	Population



Lac de Laromet
©M.Cayre

<p>Pêche</p>	<p>1 association : Goujons d'Omet</p> <p>La Fédération des AAPPMA du 33 gère les deux lacs : Laromet et de Targon</p>	<p>Activité importante sur le cours d'eau. Nombreux pêcheurs sur le cours d'eau surtout à la période d'ouverture.</p> <p>Effets positifs : Activité de pleine nature et sensibilisation avec un environnement préservé, entretien des abords des cours d'eau.</p> <p>Effets négatifs : Dérangement d'espèces.</p>	<p>Fédération des AAPPMA du 33</p>
<p>Chasse</p>	<p>2 sociétés : Omet et Donzac</p> <p>9 associations : Cadillac, Béguey, Laroque, Escoussans, Arbis, Ladaux, Saint-Pierre-de-Bat, Targon et Soullignac</p> <p>pour 732 chasseurs en 2011.</p> <p>1 chasse privée.</p> <p>1 réverse de chasse et 6 partiellement concernées.</p> <p>Palombières dans le site</p>	<p>Activité de loisir pratiquée sur le secteur avec un grand nombre d'adhérents. Territoire de chasse traditionnelle avec notamment la chasse à la Palombe. Intervention dans la gestion du grand gibier.</p> <p>Effets positifs : Activité de pleine nature et sensibilisation avec un environnement préservé, entretien des abords des cours d'eau, implication dans la lutte contre les espèces nuisibles.</p> <p>Effets négatifs : Dérangement d'espèces, risques de mauvaises méthodes d'entretien</p>	<p>Fédération de Chasse de Gironde</p>
<p>Moto-cross</p>	<p>Circuit de Moto-cross d'Arbis</p>	<p>Activité le premier dimanche du mois et lors des weekends de compétition. Circuit en plein essor situé dans le site Natura 2000.</p> <p>Effets positifs : Activité de pleine nature sportive, développement touristique</p> <p>Effets négatifs : Dérangement d'espèces potentiel, risques potentiel de pollution des eaux, défrichement potentiel : obligation de réaliser une étude d'incidence Natura 2000</p>	<p>Population</p>
<p>Spéléologie</p>	<p>Pratiquants privés</p>	<p>Utilisation de la champignonnière d'Omet et d'une rivière souterraine d'un affluent de l'Euille pour des sorties de loisir.</p> <p>Effets positifs : Contact avec la nature et sensibilisation avec un environnement sensible et à fort enjeu.</p> <p>Effets négatifs : Dérangement d'espèces.</p>	<p>Population</p>



Carrière Vallée de la Boye ©M.Souriat

III. Analyse fonctionnelle et hiérarchisation des enjeux

1. Analyse fonctionnelle

1.1. Relation habitats/espèces

L'habitat d'une espèce est défini comme le milieu caractérisé par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (Article I de la Directive Habitats).

Les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire peuvent utiliser des habitats qui ne présentent pas d'intérêt en tant que formation végétale et ne constituent pas des habitats d'intérêt communautaire. Il est néanmoins primordial de préserver et de gérer de façon adéquate ces milieux, du fait de leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire. La destruction des habitats favorables reste l'une des principales causes de déclin de nombreuses espèces à enjeu.

Les différents milieux recensés sur le périmètre Natura 2000 de la Vallée de l'Euille sont autant d'habitats potentiellement utilisables par les espèces d'intérêt communautaire du site. Le tableau ci-contre fait la synthèse des interactions.

Relation habitats/espèces ©CEN Aquitaine

Type de formation	Description	Vison d'Europe			Loutre			Lamproie de Planer			Chiroptères		
		Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos
Formations prairiales	Prairies humides atlantiques et subatlantiques												
	Prairies à Agropyre et Rumex												
	Prairies à fourrage des plaines												
	Pâtures mésophiles												
	Prairies améliorées												
Formations d'ourlets et de friches	Fourrés												
	Clairières forestières (herbacées et couvert arbustif)												
	Ourlets des cours d'eau												
	Franges des bords boisés ombragés												
Formations forestières	Terrains en friche et terrains vagues												
	Saulaies marécageuses												
	Chênaies-charmaies												
	Forêts galeries de saules blancs												
	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens												
	Bois marécageux d'Aulnes												
	Alignement d'arbres												
	Autres plantations d'arbres feuillus												
	Plantations de Peupliers												
	Bordures de haies												
Milieux aquatiques	Formations spontanées de Robiniers												
	Lits des rivières												
	Eaux douces stagnantes												
Formations anthropisées	Lagunes industrielles et bassins												
	Parcs urbains et grands jardins												
	Jardins												
	Villes, villages et sites industriels												
	Vergers												
	Vignobles												
Cultures													

1.2. Synthèses des menaces sur le site

Les milieux à préserver sur le site Natura 2000 sont associés à des milieux humides (fourrées et forêts humides), et aux milieux cavernicoles (carrières, réseaux souterrains).

Les espèces inféodées à ce site sont elles aussi dépendantes des milieux humides (Lamproie de planer, Vison et Loutre d'Europe) et des cavités pour les chauves-souris (Grand et Petit Rhinolophe, etc...).

Les principales menaces identifiées sur le site sont celles qui vont porter atteinte à la qualité du cours d'eau et aux zones humides associées (pollutions, barrage à la continuité écologique, prélèvements illégaux, etc.). Elles sont liées à l'activité viticole mais aussi aux réseaux d'assainissements qui s'améliorent.

Le développement du tourisme et de nombreux aménagement de loisir amène un développement socio-économique et culturel nécessaire à la Vallée de l'Euille. En contrepartie, la fréquentation croissante de la population sur le territoire tend à redouter un problème de dérangement des populations de mammifères (Vison d'Europe, Loutre d'Europe et Chauves-souris).

Le développement du territoire entraîne également une augmentation des surfaces artificialisées et une fragmentation du territoire. En parallèle, l'intensification des axes routiers est une très forte menace principalement pour le Vison d'Europe mais aussi pour la Loutre d'Europe. La déprise agricole entraîne une disparition des prairies naturelles. Enfin, les espèces exotiques nuisibles peuvent entrer en concurrence avec les espèces natives et leurs êtres néfastes.

1.3. Les indicateurs et protocoles de suivi

Différents indicateurs de suivi des espèces et des espaces ont été définis. Ils se basent sur des connaissances empiriques de la biologie et l'écologie des milieux et des espèces.

Les indicateurs de suivi des habitats d'intérêt communautaire se basent sur la surface, l'état de conservation du milieu et sur des indicateurs de diversité biologique (richesse spécifique et composition botanique) et morphologiques (% de recouvrement).

Compte-tenu des difficultés d'observation, les indicateurs de suivi des espèces se construisent essentiellement sur le suivi des habitats d'espèces. Ces habitats favorables sont donc analysés avec les mêmes critères que définis dans le paragraphe précédent. Des compléments d'inventaires spécifiques et des études spécifiques sont également préconisés pour les espèces peu connues sur le site (ex : Chiroptères) notamment pour évaluer un état de conservation de référence.

Principales menaces identifiées sur le site

Pollutions agricoles et urbaines (viticole, viticoles, assainissement, eaux de ruissèlement, dépôt sauvage...)

Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme) dont les souterrains

Création de retenues dans le lit mineur (seuil, barrage...)

Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographique, projets...)

Déprise agricole

Mise en culture, plantations, défrichement

Collision routière

Compétition avec une espèce invasive

Résumé des principales menaces du site © CEN Aquitaine

2. Bilan sur l'analyse fonctionnelle en lien avec les activités socio-économiques

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 38 % du site inventorié lors du diagnostic écologique.

Les forêts alluviales occupent une part importante du fond de vallée. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est un enjeu primordial du site Natura 2000.

Le vison d'Europe et la loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. Leur principale cause de mortalité est la collision routière sur le site. La grande étendue de leur domaine vital les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts sur ce site Natura 2000.

Du fait de la présence de carrières et de la champignonnière d'Omet, une riche diversité de chiroptères (chauves-souris) est présente dans le périmètre Natura 2000 et constitue un enjeu fort pour le site.

La qualité de l'eau a été jugée dégradée ; elle est liée à de fortes pollutions (activité viticole, assainissement, dépôt sauvage) et à la nature du sol calcaire qui favorise la formation de rivières souterraines véhiculant des polluants vers le cours d'eau. La préservation de la qualité de l'eau est essentielle pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire et pour restaurer la fonctionnalité des milieux humides du site. L'abandon des moulins et la présence du Lac de Laromet, conçu directement dans le lit mineur de l'Euille posent également des problèmes au bon écoulement des eaux ce qui favorise l'accumulation des polluants et la faible oxygénation des eaux.

L'Euille fait partie du bassin versant Adour-Garonne, seul bassin versant d'Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrants amphihalins. A ce titre, l'Euille a été désigné « axe à grand migrants amphihalins ».

De nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des poissons migrants. Le moulin de la Fabrique est un ouvrage de l'Euille qui fait partie du Plan Gestion Anguille (PGA) et est dans la Zone d'Action Prioritaire, ce qui implique une réhabilitation de l'ouvrage. L'Euille va également être classé par l'article L.214.17 en liste 1 pour la totalité du cours d'eau et en liste 2 en dessous du Moulin Neuf. Cette démarche réglementaire de classement du cours d'eau va interdire la construction de nouveaux seuils dans le lit.

3. Désignation et Hiérarchisation des enjeux de conservation

Un enjeu de conservation se rapporte à un habitat ou à une espèce d'intérêt communautaire pour lesquels doivent être mobilisés les efforts de conservation. La **hiérarchisation** des enjeux de conservation permet d'orienter les priorités. Cette hiérarchisation résulte du croisement entre la "valeur patrimoniale" et les "risques/menaces" affectant l'habitat ou l'espèce sur le site.

- La "**valeur patrimoniale**" d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire représente son importance au regard de plusieurs critères biologiques et écologiques liés à cet habitat ou cette espèce.
- Les "**risques/menaces**" sont des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui interagissent avec un habitat ou une espèce du site.

Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les habitats à enjeu majeur. Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : la nécessité de maintenir ou développer une diversité et une mosaïcité des habitats, les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

3.1. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire

L'habitat intitulé « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats ». En ce sens, il est classé en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille.

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO*	44.3	Très forte	Fort	Très fort
Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 /37.72	Forte	Fort	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	Forte	Fort	Fort

Hiérarchisation des enjeux pour les habitats, * habitat prioritaire © CEN Aquitaine

3.2. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Le Vison d'Europe est une espèce d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats » et menacée d'extinction sur le plan européen. A une plus large échelle, la plupart des réseaux hydrographiques d'Aquitaine ont un rôle dans la conservation de cette espèce. Mais plus particulièrement, les caractéristiques du site (taille et surface des habitats d'espèce en bon état de conservation) lui confèrent un rôle majeur pour la survie de la population. En ce sens, il apparaît en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille.

La Loutre d'Europe est elle aussi classée en priorité 1 car la mise en œuvre de mesures en faveur de sa recolonisation est essentielle sur tous les réseaux hydrographiques concernées d'Aquitaine.

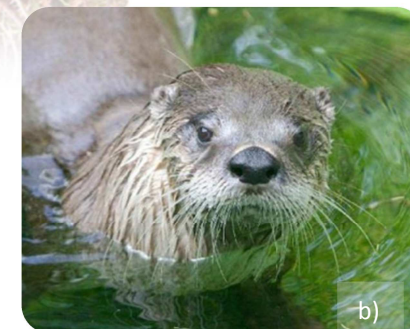
	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	Vison d'Europe	1356*	Très forte	Très fort	Très fort
	Loutre d'Europe	1355	Très forte	Fort	Très fort
Chiroptères	Grand murin	1324	Moyenne	Fort	Fort
	Minioptère de Schreibers	1310	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon à oreilles échanquées	1321	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon de Bechstein	1323	Moyenne	Fort	Fort
	Petit rhinolophe	1303	Forte	Fort	Fort
	Grand rhinolophe	1304	Forte	Fort	Fort
Poisson	Barbastelle d'Europe	1308	Forte	Moyen	Fort
	Lamproie de Planer	1096	Forte	Fort	Fort

* espèce ou habitat prioritaire

Hiérarchisation des enjeux pour les espèces, * espèce prioritaire © CEN Aquitaine



a) Vison d'Europe, b) Loutre d'Europe



IV. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels

1. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels

L'analyse des données socio-économiques en lien avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire a permis de faire émerger des enjeux de conservation qui ont orienté les **objectifs de conservation**. Ceux-ci définissent des problématiques écologiques prédominantes sur le site, qui ont été classées par ordre de priorité. Ces objectifs de conservation ont été soumis à la concertation fin juin 2012 afin de définir des **objectifs opérationnels** qui intègrent la dimension socio-économique dans le but de proposer des actions qui correspondent au contexte du territoire.

Les objectifs de conservation ont été hiérarchisés de la façon suivante:

- Les **objectifs de conservation prioritaires (OCP)** découlent de la prise en compte des enjeux de conservation du niveau "très fort" et "fort".
- Les **objectifs de conservation secondaires (OCS)** porteront sur les espèces et les habitats à enjeux de conservation "moyen".
- Enfin les **objectifs de conservation tertiaires (OCT)** correspondent aux espèces à enjeux de conservation faible.

Les objectifs de conservation sont consultables en page suivante.

2. Objectifs transversaux

Parallèlement à ces objectifs de conservation, des **objectifs transversaux** ont été définis : Ils sont applicables à tout le site Natura 2000 et contribuent à tous les objectifs de conservation.

Lutte contre les espèces exotiques invasives
Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion
Sensibiliser, Communiquer, Informer
Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants
Faire émerger une politique de vigilance collective du site
Animer et faire une veille du site Natura 2000

Objectifs transversaux © CEN
Aquitaine

Chaque objectif opérationnel a ensuite été décliné en mesures de gestion. Ce processus de définition s'est fait en fonction du contexte et de l'objectif à atteindre. Les objectifs et les préconisations de gestion seront présentés lors des prochains groupes de concertation afin d'aboutir à des mesures

Code objectif	Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Habitats naturels concernés	Espèces concernées
OCP1	Favoriser les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	Habitats du lit majeur	Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire		Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Lutter contre le vison d'Amérique		Vison d'Europe
		Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible		Vison d'Europe Loutre d'Europe
OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	Milieux forestiers	
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux	Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	Prairies de fauche	<i>Azuré du serpolet</i>
OCS1	Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte		Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Minoptère de Schreibers Vespertillon de Bechstein Vespertillon à oreilles échancrées
		Favoriser la diversification du paysage	Prairies de fauche Pâtures Lisières forestières	
		Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères		
		Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition		
OCS2	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire	Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE	Habitats du lit mineur	Vison d'Europe Loutre d'Europe Lamproie de Planer <i>Anguille européenne</i>
		Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs		Lamproie de Planer <i>Anguille européenne</i>
		Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	Vison d'Europe Loutre d'Europe lamproie de Planer <i>Anguille européenne</i>
OCT1	Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières	Favoriser les boisements matures		Barbastelle d'Europe

Objectifs de conservation et opérationnels © CEN Aquitaine

V. Les mesures de gestion

Le réseau Natura 2000 en France se base principalement sur une démarche contractuelle pour la mise en œuvre des DOCOB et la gestion des sites. La mise en place des mesures de gestion passe par la signature avec l'État, de contrats de gestion et/ou d'engagements et de recommandations établies dans la Charte Natura 2000.

1. Les contrats Natura 2000

1.1. Définition

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Il existe deux types de contrats Natura 2000 mobilisables :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »
- les contrats Natura 2000 forestiers

Les contrats Natura 2000 « ni-ni » et « forestiers » permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. Ils prévoient également les engagements réciproques et en fixent les modalités.

1.2. Contrats du Document d'Objectifs

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieux ouverts	Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	CN "ni ni"	2
	Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	CN "ni ni"	2
Milieux aquatiques	Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Restauration des frayères	CN "ni ni"	3
	Restauration de 4 ouvrages de petites hydrauliques	CN "ni ni"	2
	Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques	CN "ni ni"	2
Milieux forestiers	Entretien raisonné de 1.05 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	CN "ni ni"	2
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 ha de linéaire en milieu forestier	CN "forestier"	1
	Préservation de 8 ha de milieux boisés sénescents	CN "forestier"	3
	Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers	CN "forestier"	3
Tout type de milieux	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	CN "forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	CN "ni ni"	3
	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	CN "ni ni"	2
	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur l'ouvrage routier le plus à risque	CN "ni ni"	1
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	CN "ni ni"	2

2. Les mesures agri-environnementales territoriales Natura 2000

2.1. Définition

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif. Les contrats proposés sont construits à partir d'Engagements Unitaires (EU) définis dans le PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal) et le Document Régional de Développement Rural. Ces EU sont combinés et adaptés localement pour élaborer les MAEt propres à chaque site Natura 2000. Les bénéficiaires de ces contrats ont un statut d'exploitant agricole et les surfaces doivent être déclarées à la PAC.

2.2. MAEt du Document d'Objectifs

Type de gestion	Code	MAEt
Agriculture biologique	BIOCONVE	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
	BIOMAINT	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
Couvert végétale	COUVER03	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE – VITICULTURE - PEPINIERS)
	COUVER11	COUVERTURE DES INTER-RANGS DE VIGNE
Ouverture de milieux	OUVERT01	OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE
	OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
Entretien des linéaires	LINEA_01	ENTRETIEN DE HAIES LOCALISEES DE MANIERE PERTINENTE
	LINEA_02	ENTRETIEN D'ARBRES ISOLEES OU EN ALIGNEMENTS
	LINEA_03	ENTRETIEN DES RIPISYLVES
	LINEA_07	RESTAURATION ET/OU ENTRETIEN DE MARES ET PLANS D'EAU
Intervention sur les milieux	MILIEU02	REMISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES
Entretien des milieux herbacés	HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
	HERBE_09	GESTION PASTORALE
	HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES
Utilisation de phytosanitaires	PHYTO_02	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
	PHYTO_03 + formation	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE
	PHYTO_04 ou PHYTO_14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_05 ou PHYTO_15	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
	PHYTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-RANG EN CULTURES PERENNES
Socles	SOCLE01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
	SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
	SOCLEH02	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES
	SOCLEH03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE

3. La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations. Elle s'adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 mais également aux usagers du site. Contrairement aux contrats Natura 2000 et aux MAEt, l'adhésion à une charte ne donne pas droit à une rémunération directe, mais donne accès à des avantages. En ce sens, son adhésion ne doit pas amener à des coûts supplémentaires de gestion.

4. L'animation et les mesures hors contrat

Les actions de suivi scientifique et d'animation des sites Natura 2000 ne rentrent pas dans la liste des actions contractualisables dans le cadre des contrats Natura 2000.

4.1. L'animation

Les principales missions de l'animateur qui sont les suivantes :

- Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB
- Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, de la Charte Natura 2000 et MAEt
- Information, communication et sensibilisation du DOCOB (mise en œuvre des mesures hors contrat)
- Suivi et Mises à jour du DOCOB

4.2. Les mesures hors contrat

Les Mesures hors contrats regroupent deux volets :

- la Formation, la Sensibilisation et la Communication
- les Compléments d'Inventaires et Suivis

➤ Formation, Sensibilisation et Communication

Trois mesures sont détaillées ci-après dans les fiches actions :

- Information sur la mise en œuvre du DOCOB
- Sensibilisation et communication sur les enjeux du DOCOB
- Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes

➤ Compléments d'Inventaires et Suivis

Deux mesures sont détaillées ci-après dans les fiches actions :

- Suivis des habitats et de l'occupation des sols et mise à jour de la cartographie
- Inventaires et Suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des espèces exotiques envahissantes